



Projet

Compte rendu

Conseil d'École de Télécom Paris

du 16 juin 2022



Conseil d'École de Télécom Paris

16 juin 2022

Nom en gras = membre votant

Nom en italique : absence

Mari-Noëlle JEGO-LAVEISSIERE, Présidente du Conseil d'École
Nicolas GLADY, Directeur de Télécom Paris

Personnalités choisies en raison de leur compétence pédagogique, scientifique, technologique, économique ou industrielle

- *Pierre BISCOURP, Directeur de l'ENSAE Paris*
- *Franck BOUETARD, Président France & CEO de Ericsson*
- *Laurent GIOVACHINI, Directeur adjoint du Groupe Sopra Stéria*
- **Katia HILAL, Fondatrice et PDG d'Amiral Technologies**
- *Catherine LAGNEAU, Directrice adjointe de l'école nationale supérieure des mines de Paris*
- **Catherine LUCAS, PDG de Navigacom**
- *Serge SCHOEN, Président exécutif de Ambrosia Investment Group*
- **Claude TEROSIER, Fondatrice de Magic Makers**

Représentants des anciens élèves

- *Jérôme FAUL, Ingénieur des Mines et Administrateur de l'Amicale du Corps des Mines, Président du directoire de Innovacom*
- **Laura PEYTAVIN, Présidente de l'association des diplômés de Télécom Paris, Consultante technico-commerciale en cybersécurité chez Proofpoint**

Représentants de l'État

- **Vincent THÉRY, Chef de la mission de la tutelle des écoles, Conseil Général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies**
- *Anne LAURENT, Directrice mobiles et innovation à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes*
- **Anne BOYER, Conseillère Scientifique et Pédagogique auprès de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle**

Représentants des collectivités territoriales

- **Catherine VITTECOQ, Adjointe au Maire de Palaiseau**
- *Grégoire de LASTEYRIE, Maire de Palaiseau*

Membres élus du collège des personnels chargés de l'enseignement et de la recherche

- **Guillaume DUC**
- **Caroline RIZZA**
- *Marc BOURREAU*
- **Samuel TARDIEU**
- *Maria AMPUERO*
- **Chadi JABBOUR**
- *Philippe CIBLAT*
- **Anaïs VERGNE**
- *Sawsan AL ZAHR*

Membres élus du collège des personnels administratifs et techniques

- *Zouina SAHNOUNE*
- *Dominique BLOUIN*
- *Florence LE GAC*
- *Laurence ZELMAR*
- *Jérôme CAHORS*

Membres élus du collège des élèves

- *Sami TENDJAOUI*
- *Chaïma BELHOULA*
- **Salhia DARMON**
- *Eliott TOURTOIS*
- *Quentin LIEUMONT*
- **Lina AKOUZ**
- *Clément LE LUDEC*
- *Chiara BELLETTI*

Membre avec voix consultative

- Odile GAUTHIER, Directrice Générale de l'IMT
- Nicolas GLADY, Directeur de Télécom Paris
- Éric LABAYE, Président de l'Institut Polytechnique de Paris
- Sumitra MARINADIN, Agent comptable

Invités non votants :

- Talel ABDESSALEM, Directeur de la Recherche
- Franck ANNEQUIN, Secrétaire Général
- Alain BONIOL, Directeur des systèmes d'information, invité au titre de Référent Respect & Egalité
- Bertrand DAVID, Directeur de l'Enseignement
- Patricia FREMAUX, Assistante de Nicolas Gladly
- Johanna LEGRU, Déléguée à la Diversité et Inclusion
- Jean-François NAVINER, Directeur des Relations Internationales

- Laurent PAUTET, Enseignant-Chercheur, Doyen de l'école
- Stéphane POTELLE, Directeur de Cabinet
- Françoise SCHLOTTERER, Cheffe de projets à la Direction de l'Enseignement, invitée au titre de Référente Respect & Egalité

Ordre du jour

| | |
|--|----|
| 1. Actualités | 6 |
| a. Nouveaux membres du CE (pour information) | 6 |
| b. Classements : QS (pour information) | 7 |
| 2. Sujets administratifs : | 8 |
| a. Validation du compte rendu du précédent Conseil d'École (pour avis) | 8 |
| b. Modification du RS : FI Ingénieur 2022-2023 (pour avis) | 8 |
| c. Adhésion Forum Campus France (pour avis) (ce point est traité après l'arrivée de Jean-François NAVINER) | 9 |
| d. Bilan procédure MdC et Professeurs invités (pour information) | 9 |
| e. Appellations et titres (pour avis) | 12 |
| 3. Sujets internes | 13 |
| a. Bilan budgétaire 2021 (pour avis) | 13 |
| b. Enquête IMT Violences Sexistes et Sexuelles (pour information) | 17 |
| c. AMI CMA IA (pour information) | 22 |
| 4. Sujets stratégiques | 23 |
| a. Travaux « diversité » CCMP (pour information) | 23 |
| b. Point d'avancement Stratégie IMT (pour information) | 24 |

La séance du Conseil d'École est ouverte à 14 heures 05 sous la présidence de Mari-Noëlle Jégo-Laveissière.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière constate que le quorum est atteint et énonce les pouvoirs suivants :

- Pierre BISCOURP donne pouvoir à Mari-Noëlle JEGO-LAVEISSIERE ;
- Franck BOUETARD donne pouvoir à Catherine LUCAS ;
- Laurent GIOVACHINI donne pouvoir à Vincent THERY ;
- Catherine LAGNEAU donne pouvoir à Claude TEROSIER ;
- Serge SCHOEN donne pouvoir à Katia HILAL ;
- Jérôme FAUL donne pouvoir à Laura PEYTAVIN ;
- Anne LAURENT donne pouvoir à Anne BOYER ;
- Laurence ZELMAR donne pouvoir à Samuel TARDIEU
- Zouina SAHNOUNE donne pouvoir à Guillaume DUC ;
- Sami TENDJAOUI donne pouvoir à Lina AKOUZ.

1. Actualités

a. Nouveaux membres du CE (pour information)

Nicolas Glady annonce que le Conseil accueille un nouveau membre et lui propose de se présenter en quelques mots.

Katia Hilal a réalisé ses études à Télécom (promotion 1990) et a ensuite réalisé une thèse en traitement du signal entre Télécom Paris et le CNET en 1993 et est restée membre du club théâtre-anglais de l'école jusqu'en 1996. Elle a commencé sa carrière chez Orange, se spécialisant chez les logiciels B2B chez Lucent avant de poursuivre sa carrière dans des PME spécialisées en services financiers mobiles. Elle a créé sa start-up en 2018, spécialisée dans la prédiction de pannes dans les systèmes et équipements industriels à intelligence artificielle.

Elle se déclare très heureuse de rejoindre le Conseil d'École et se déclare très attentive aux besoins de la génération Z en termes de sens dans leur vie.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière lui souhaite la bienvenue.

Nicolas Glady relève que Sylvie Retailleau, nommée ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, quitte donc le Conseil d'école : il conviendra donc de la remplacer en tant que personnalité qualifiée.

Chadi Jabbour s'enquiert du membre remplacé par Madame Hilal.

Nicolas Glady répond qu'il s'agit de Sylvie Méléard.

b. Classements : QS (pour information)

Stéphane Potelle présente un point d'actualité sur les classements, notamment internationaux.

Télécom a été classé au sein de l'Institut Polytechnique de Paris parmi les meilleures universités mondiales dans huit thématiques : l'Institut Polytechnique de Paris se classe effectivement dans le top 30 sur quatre sujets (mathématiques, ingénierie et technologie, sciences naturelles, statistiques et recherche appliquée) et dans le top 50 sur quatre sujets (sciences informatiques, ingénierie et mécanique, astronomie et physique, et communications électroniques).

L'Institut Polytechnique a également été classé dans le Top 20 sur l'objectif de développement durable 9 relatif à la thématique « industrie, innovation et infrastructure » au sein du THE Impact qui mesure l'engagement sur les sujets de responsabilité sociétale des organisations. Pour le moment, l'Institut ne postule que sur un seul objectif de développement durable sur 17.

Dans le WUR 2023, IP Paris gagne une place au classement mondial et confirme sa seconde place au niveau national. Ce classement privilégie les regroupements. L'Institut Polytechnique gagne une place en se hissant au 48^e rang derrière PSL qui se hisse de la 44^e place à la 26^e place en 2023. La Sorbonne université progresse de la 72^e à la 60^e, tout comme l'université Paris-Saclay, 69^e cette année, contre 86^e en 2022.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière félicite les équipes pour cette progression.

Eric Labaye observe que l'Institut Polytechnique occupe très souvent la première ou la seconde place en France, sur le classement par sujet. Dans le dernier classement présenté, PSL a gagné 14 places grâce aux citations des chercheurs : ces classements se basent sur les formations et sur la recherche et l'Institut Polytechnique est particulièrement bien classé sur la qualité des étudiants, à la 11^e place mondiale sur l'employabilité, mais aussi sur l'internationalisation des étudiants et des professeurs. Pour progresser, l'Institut Polytechnique doit travailler sur sa réputation académique. La progression des classements viendra du rayonnement et la qualité de la recherche. La stratégie d'IP Paris visant à recruter les meilleurs chercheurs et à diffuser les résultats de la recherche constitue le levier majeur pour progresser dans les classements. Les enseignements des derniers classements confortent la stratégie menée.

Nicolas Glady relève que rien n'est réalisé pour contenter les organismes de classements qui ne déterminent pas l'enseignement et la recherche. La manière de produire la recherche à obtenir dans les écoles n'est peut-être pas toujours reconnue : la recherche très disciplinaire est valorisée, contrairement à la recherche appliquée et interdisciplinaire. Une véritable question existe sur le modèle de recherche poursuivi : il pourrait être mixte, avec de la recherche appliquée, interdisciplinaire et académique. PSL a clairement privilégié une recherche très académique et il conviendra de définir la stratégie en la matière.

Stéphane Potelle observe que le point relève de la qualité et le positionnement de la recherche, mais aussi de la réputation et de la notoriété de la recherche. Les organisations ne sont pas habituées à répondre à des enquêtes de notoriété, ce que font naturellement les chercheurs dans d'autres

organisations européennes ou mondiales. Il convient de communiquer davantage sur cette notion de notoriété.

Nicolas Glady ajoute que d'autres écoles invitent clairement leurs anciens élèves à attribuer une note de 5 sur 5 à l'école.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière suppose qu'il convient d'expliquer l'importance des notations, les conséquences de telle ou telle notation et la signification de la note, tout en laissant chacun libre d'attribuer la notation souhaitée.

2. Sujets administratifs :

a. Validation du compte rendu du précédent Conseil d'École (pour avis)

Le compte rendu du Conseil d'École du 10 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

b. Modification du RS : FI Ingénieur 2022-2023 (pour avis)

Bertrand David indique que les modifications ont été votées en comité d'enseignement et présente les principales évolutions.

Une note plancher avait été définie à 5, pour éviter toute impasse sur un des grands domaines de l'école, mais le règlement scolaire définissait déjà l'impasse, ce qui conduisait à un double emploi. Cette note plancher a donc été supprimée (modification numéro 5).

Sur les validations de diplômes pour la voie en apprentissage, il convenait de distinguer les deux années d'apprentissage, avec la validation spécifique de chacune des parties correspondantes du parcours thématique. Ce point a été corrigé par le RS.

Sur la césure académique, les parties du règlement scolaire ont été corrigées. La césure offre une perspective supplémentaire aux étudiants avec la possibilité d'effectuer par exemple un stage de césure de six mois puis le stage d'ingénieur entre sa deuxième et sa troisième année, ou encore une césure d'un an puis le stage en fin de cursus, ce qui rallonge la scolarité. Une mise en conformité avec le nouveau décret a été réalisée.

La valorisation allégée de l'engagement étudiant a été précisée : depuis longtemps, le cursus prévoyait des crédits de formation humaine pour valoriser cet engagement (BDE ou engagements externes pour la diversité ou l'ouverture). Un point a été ajouté sur la base d'un bilan de compétences réalisé sur les expériences personnelles.

Concernant l'obligation de mobilité internationale, aucune convergence n'a encore été actée par le conseil d'enseignement : il convient de prévoir 9 semaines en voie par apprentissage et 17 semaines minimum pour la voie sous statut étudiant. Un avis pourrait être rendu le 23 juin et un vote électronique pourrait alors être proposé au Conseil d'école.

Samuel Tardieu s'étonne que le jury qui juge de la valorisation de l'engagement étudiant intègre le président du BDE plutôt qu'un élu des étudiants.

Bertrand David le reconnaît. Il convient qu'une personne soit suffisamment neutre et connaisse les dossiers. Pour des actions externes, cette composition peut faire l'objet d'une nouvelle réflexion.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière juge intéressant de valoriser ces expériences.

La modification du RS est adoptée à l'unanimité.

c. Adhésion Forum Campus France (pour avis) (ce point est traité après l'arrivée de Jean-François NAVINER)

Jean-François Naviner précise que le Campus France est l'agence française qui promeut l'enseignement supérieur français à l'étranger, travaille sur l'accueil des étudiants étrangers et gère des programmes de bourse internationale.

L'école était jusqu'à présent adhérente implicite au Forum Campus France qui a mis à jour ses bases de données et a constaté que l'école n'avait jamais réalisé d'adhésion formelle et jamais versé sa contribution. Pour adhérer formellement, l'entité de l'école doit adopter une décision officielle. L'adhésion coûte 2 706 euros TTC par an.

Samuel Tardieu s'enquiert de l'intérêt spécifique d'adhérer à ce Forum pour l'IMT et l'IPP, si les écoles doivent elles-mêmes payer individuellement l'adhésion.

Jean-François Naviner précise que l'Institut Polytechnique de Paris a ses propres diplômes et pourra demander des bourses Eiffel pour des étudiants de masters ou de doctorats : sans cette adhésion, l'école perdra un point pour ces bourses, mais aussi pour le programme « Bienvenue en France ».

L'adhésion à Forum Campus France est validée à l'unanimité.

d. Bilan procédure MdC et Professeurs invités (pour information)

Laurent Pautet précise que l'objectif consiste à accroître le rayonnement de l'enseignant chercheur invité et l'empreinte nationale et internationale de Télécom Paris par une fertilisation croisée des renommées respectives des deux parties.

La personne doit être maître de conférences ou professeur ou justifier d'une expérience comparable. Il arrive qu'un maître de conférences ait une HDR mais n'ait pas voulu devenir professeur dans son établissement : il devient alors professeur grâce à l'école. Le professeur invité doit collaborer de manière significativement en enseignement et/ou en recherche.

Pour disposer de ce statut, il convient de participer aux activités de recherche et de contribuer aux enseignements, à la formation doctorale, au rayonnement de l'École et au développement de la recherche partenariale.

Actuellement, 26 enseignants-chercheurs invités sont en activité (13 professeurs et 13 maîtres de conférences). 11 ont travaillé à l'école. Ils sont majoritairement arrivés en 2019, 2020 et 2021, lorsqu'ils ont quitté l'école après le déménagement, tout en souhaitant continuer à travailler avec leurs étudiants et leurs collègues. Le plus ancien a rejoint l'école en 2008.

De nombreux invités participent à des activités d'enseignement ou des activités de recherche partenariale. Un professeur invité travaille sur des projets pour un volume de 350 000 euros. En 2022, 6 enseignants-chercheurs invités encadrent entre un et deux doctorants et une en encadre neuf.

Pour les organismes d'évaluation de la recherche (AERES puis Hcéres), un enseignant-chercheur est considéré comme "produisant en recherche et en valorisation" lorsque sa production scientifique de rang A est au moins égale à deux publications en quatre ans. Nos enseignants-chercheurs invités produisent peu, même si trois ou quatre invités produisent plus de 10 publications par an.

En enseignement, la différence entre un vacataire et un enseignant-chercheur invité est parfois ténue. Il conviendrait de valoriser les fortes activités d'enseignement uniquement. De même, en recherche, un critère pourrait être défini pour donner ou renouveler le titre, avec une contribution minimale en termes de publication. Il convient également de s'interroger sur la différence entre l'appellation d'enseignant-chercheur invité et le titre de chercheur associé dans un laboratoire.

Actuellement, la première appellation est donnée uniquement quand les contributions sont significatives, avec un renouvellement si les contributions restent pérennes au bout de trois ans.

A l'avenir, il est proposé d'attribuer l'appellation de chercheur associé du laboratoire pour la contribution active à la recherche et d'attribuer l'appellation d'Adjunct Faculty pour une contribution active à l'enseignement avec plus de 50 heures de vacation. Si les contributions sont pérennes en recherche et/ou enseignement, ces appellations se transformeraient en appellation d'enseignant-chercheur invité.

Guillaume Duc s'enquiert de la politique de l'école en matière d'encadrement et demande si un enseignant-chercheur invité peut diriger seul une thèse. Un enseignant-chercheur encadre neuf doctorants, chiffre qui semble trop élevé. Enfin, des unités d'enseignement ont déjà été coordonnées par des personnes extérieures, ce qui peut poser problème, par exemple sur les échelles de notation.

Laurent Pautet note que la thèse peut avoir débuté avant l'appellation de professeur invité.

Talel Abdessalem confirme que cela peut exister pour les émérites, mais pas pour les invités qui doivent prendre un co-encadrant.

Laurent Pautet rappelle qu'un maximum de six thèses encadrées est fixé par l'école doctorale, avec un taux d'encadrement de 50 %. Une dérogation peut être obtenue dès lors que l'école

doctorale qu'un certain nombre de critères est vérifié comme le devenir des thésards du demandeur après leur thèse.

Sur l'enseignement, l'objectif consiste à distinguer la contribution significative de la simple vacataire. Un enseignant-chercheur invité qui fait uniquement de l'enseignement doit enseigner plus qu'un vacataire ou animer une UE.

Talel Abdessalem précise que le professeur qui encadrerait neuf doctorants vient de partir en CNR et que les thèses étaient en co-encadrement.

Bertrand David considère qu'il conviendrait de ne pas interdire à ceux qui enseignent régulièrement de devenir responsables d'UE, au bout de quelques années.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière s'enquiert des enseignements tirés du bilan.

Nicolas Glady rappelle que la présentation est réalisée à la demande des élus qui s'interrogeaient sur le dispositif d'enseignant-chercheur invité : ce dispositif ne doit pas être utilisé pour contourner d'autres dispositifs. L'objectif de la présentation visait à détecter d'éventuels abus – et le point relatif à l'encadrement de neuf doctorants est effectivement un peu problématique. Les personnes qui ont ce titre ne doivent pas être inactives. Dans la majorité des cas, l'usage est correct, même s'il y a pu y avoir précédemment des titres d'enseignant-chercheur invités de complaisance. Ce titre n'est pas seulement un droit, mais donne également des devoirs vis-à-vis de l'institution. Une convention est maintenant systématiquement nouée pour expliciter les droits et les devoirs.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière s'enquiert du taux de renouvellement de ce titre.

Laurent Pautet ne dispose pas des chiffres précis, mais constate qu'une majorité des personnes obtient l'appellation et la perd au moment du renouvellement, tandis que d'autres renouvellements s'effectuent naturellement. Un tiers de renouvellement systématique, un tiers qui perd son appellation au moment du renouvellement et un tiers bénéficie de cette appellation depuis trop peu de temps pour avoir été soumis au renouvellement.

Nicolas Glady signale que cet instrument offre de la flexibilité, sans être utilisé abusivement. Il propose de réaliser un reporting régulier devant le conseil d'école, mais de conserver cette flexibilité.

Samuel Tardieu remercie Laurent Pautet pour cette présentation, étant à l'origine de la demande. L'enseignant-chercheur qui encadre neuf doctorants dans l'école en encadre également trois à l'extérieur. En tant que représentant des enseignants-chercheurs, il rappelle que les invités ne se trouvent pas sous l'autorité hiérarchique du directeur de l'entité, ne sont pas représentés au sein du comité d'enseignement ou du conseil d'école, et ne reçoivent pas forcément les consignes de la direction puisqu'ils ne sont pas invités aux réunions, ce qui peut poser un problème de légitimité à partir du moment où ils attribuent des notes sans aucune supervision. L'attribution de ce titre est parfois liée à des motifs politiques.

Nicolas Glady tient à signaler qu'aucun critère politique n'a jamais été pris en compte dans l'acceptation des dossiers, mais uniquement des critères d'enseignement et de recherche.

Jean-François Naviner rejoint la réunion à 15 heures.

Bertrand David précise que le poste lié à la responsabilité d'une UE ne dépend pas du statut d'enseignant-chercheur, mais de celui de vacataire.

Chadi Jabbour demande s'il est prévu de cadrer ce que peut faire un enseignant-chercheur.

Nicolas Glady souhaite conserver de la flexibilité : le dossier passe maintenant en CODIR et est évalué. Une convention est systématiquement établie. Si le cadre peut différer, tous les cas sont désormais encadrés.

Chadi Jabbour comprend qu'un invité peut se voir confier la responsabilité d'une UE.

Nicolas Glady ne l'exclut pas.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière comprend qu'une convention personnalisée précise les attentes, à l'arrivée de la personne, mais relève que des opportunités peuvent émerger au cours des trois ans : elle souhaite savoir qui prend alors la décision de donner cette opportunité en dehors du cadre.

Bertrand David confirme qu'un professeur invité peut effectivement être amené à prendre des responsabilités au cours des trois ans. De nombreux collègues sont bien connus et peuvent être cooptés par des collègues de l'école : dans ce cas, la manière de noter et de prendre en charge est déjà instruite. La demande est portée à la DE et un échange est alors instauré.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière comprend que l'accès à des responsabilités au cours des trois ans reste dans le processus existant.

Bertrand David indique que ce processus lui convient et propose de faire un bilan du nombre de responsabilités prises.

e. Appellations et titres (pour avis)

Talel Abdesslem propose trois appellations de professeurs invités pour :

- François Baccelli, directeur de recherche de l'INRIA dans le département informatique et réseau. ;
- Sihem Mesnager, maître de conférences dans une université parisienne qui travaille avec l'école et est très active en recherche ;
- Godefroy Beauvallet, ancien maître de conférences à l'école ayant une activité de recherche avec des publications signées au nom de l'école.

Trois appellations de maîtres de conférences invités sont proposées pour :

- Jan Gugenheimer, enseignant-chercheur spécialisé dans la réalité virtuelle qui a obtenu un poste en Allemagne ;
- Robert Gower, qui a quitté l'école, mais reste impliqué dans le co-encadrement de thèses ;
- François Portier, parti à l'ENSAI, qui continue à avoir une activité d'enseignement à l'école.

D'autres dossiers ont été étudiés en CODIR et ont été orientés vers un titre de chercheur associé ou ont été rejetés.

Les appellations proposées sont validées à l'unanimité.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière félicite les nouveaux professeurs invités et leur souhaite la bienvenue.

3. Sujets internes

a. Bilan budgétaire 2021 (pour avis)

Franck Annequin indique que le résultat budgétaire s'élève à 4 millions d'euros, du fait d'un excédent sur les ressources propres, lié à un encaissement d'avances sur les contrats de recherches et à un sous-consommé de 1,2 million d'euros en fonctionnement et de 1,8 million d'euros en personnel.

En dehors de l'opération de Saclay, le solde budgétaire s'élève à 4,8 millions d'euros avec +1,04 million d'euros au titre de la masse salariale mutualisée IMT et -225 000 euros au titre d'actions mutualisées IMT (dont la navette avec la porte d'Orléans), soit un excédent de 4 millions d'euros au titre des crédits gérés exclusivement par Télécom Paris avec +2.8 millions d'euros sur les activités de recherche (avances et sous-exécutions de contrats), +1,7 million d'euros sur les autres activités. Au 31 décembre 2021, le solde budgétaire cumulé s'élève à 19 millions d'euros. Il s'explique par 6,7 millions d'euros déjà engagés pour des activités de recherche, 897 000 euros pour une opération pluriannuelle engagée en 2019, notamment sur l'IA, des dons ALUMI fléchés ou des dons d'entreprise, 2,1 millions d'euros de réserve affectée pour les investissements futurs du Campus Saclay et 8,9 millions d'euros de réserve pour la gestion courante du Campus. En régime courant, 2,5 millions d'euros étaient investis chaque année sur l'immobilier et l'entretien : ces investissements ont été réduits avec le bâtiment neuf, mais il convient de prévoir les futurs investissements.

La subvention T3 est relativement stable. La part mutualisée concerne la masse salariale pour financer le plafond d'emplois, la part Ecole de 3,6 millions d'euros qui sert au paiement d'une partie des coûts de fonctionnement de structure, des CDD pour besoin momentané de service ou les vacataires et les transferts entre entités. S'agissant de ces derniers, il est à noter qu'en 2021, une location était portée par l'Ecole et les autres partenaires la rembouraient suivant leur quote-part de mètres carrés. Les ressources propres représentent 42 % des recettes : 50 % de ces ressources propres proviennent de la recherche, 15 % des mastères spécialisés, 11 % de la formation continue, 6 % de la formation d'ingénieur et 4 % du mécénat.

La croissance des recettes de la formation initiale provient surtout des sommes transférées par IP Paris pour les mastères. Les recettes de la formation des ingénieurs sont stables.

Le cursus ingénieur par apprentissage avait été arrêté avant de reprendre : la première année, ces étudiants ne sont toutefois pas considérés comme apprentis et l'encaissement pour 2021 sera réalisé en 2022.

Après un important travail réalisé après la modification fiscale opérée en 2014, la taxe d'apprentissage atteint un palier situé à 757 000 euros, ce qui est satisfaisant. Ce résultat doit rester stable ou en croissance. Une modification est encore attendue, puisque le versement sera réalisé par l'URSSAF, et que la mise en œuvre de ce nouveau process peut constituer un risque. Les recettes liées à la formation doctorale reprennent, sachant que l'encaissé correspond aux versements de IP Paris qui encaisse les droits de scolarité.

Le nombre d'étudiants a progressé. Après une reprise, un fléchissement est de nouveau observé sur le recrutement des doctorants. Pour les mastères spécialisés, les montants encaissés correspondent au budget, mais il existe toujours des décalages entre le compte et l'encaissement, ce qui n'est pas le cas cette année et constitue un point de vigilance sur les recrutements futurs.

Avec la crise sanitaire, la formation continue avait été fortement impactée pendant l'année 2020 et l'année 2021 marque une belle reprise. Cette activité est toutefois confrontée à des problématiques de moyens immobiliers qui ont conduit à résilier le bail de la villa Thoreton au 31 décembre 2021. L'activité est donc réalisée dans des salles louées en fonction des besoins, ce qui occasionne des perturbations logistiques. L'activité reprend sur un autre périmètre, avec d'autres moyens, notamment immobilier, en cours de mise en œuvre.

Les recettes de la recherche sont relativement stables, après une contraction liée au déménagement, au turn-over de certains enseignants-chercheurs, à la perte de l'UMR et à des retards d'exécution dans les contrats de recherche. Sur 9,7 millions d'euros de produits, le MESRI a réalisé un abondement exceptionnel de 200 000 euros pour couvrir les extensions de durée de thèse après la crise sanitaire. Les encaissés sont dépassés à 11,4 millions d'euros du fait d'avances sur les contrats de recherche.

Sur la valorisation, les recettes sont constantes à 300 000 euros, assurées jusqu'en 2020 à 50 % avec la société Secure-IC. En 2021, un niveau de recettes équivalent a été maintenu pour un an avec un contrat Adobe. Il convient de relancer ces activités pour remplacer Secure-IC.

La production de la valorisation a diminué avec la crise sanitaire.

Les recettes des incubateurs ont régulièrement chuté, avec l'érosion du soutien des collectivités locales : l'incubateur est principalement basé au 9 rue Dareau à Paris, mais le nombre de mètres carrés a diminué. Le SME Builder, logé au 23 avenue d'Italie, n'y sera plus puisque la location a pris fin en juin 2022 : une contractualisation avec Station F a été réalisée et une reprise de l'incubateur de Sophia par EURECOM est en cours de mise en œuvre.

Le mécénat en entreprise représente 500 000 euros pour les accès Campus et les parrainages. Un plafond est désormais atteint. Une contraction des dons Alumni est constatée chaque année en raison de l'essoufflement de l'opération « naming » du bâtiment de Palaiseau et de la réorientation des dons vers le secteur de la santé.

70 % des dépenses concernent les frais de personnel, 26 % le fonctionnement, 3 % les investissements et 1 % l'intervention. Pour les emplois, un turn-over est encore observé, avec un temps de latence pour les recrutements : un écart de 7 ETPT est observé avec la cible.

Les CDD sur ressources propres sont en dessous de la cible, ce qui est lié au retard d'exécution des contrats de recherche. Le sous-consommé pour les vacataires est observé pour la deuxième année. Tous les postes CDI sont fléchés et les postes de personnels permanents sur subvention accusent un retard du fait du décalage entre la décision et le recrutement.

L'enveloppe de fonctionnement s'établit à 12,9 millions d'euros, du fait d'une sous-consommation en recherche et innovation de 849 000 euros, liée notamment à l'arrêt des missions du fait de la crise sanitaire. Sur les supports, les coûts étaient bien maîtrisés jusqu'à l'augmentation des coûts de l'énergie qui va impacter les budget 2022 et certainement 2023.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière s'enquiert de l'excédent de consommation énergétique prévue en 2022.

Franck Annequin l'évalue à 750 000 euros (+70 %). En 2023, d'après une étude du service des achats de l'Etat (SAE) les coûts pourraient encore doubler

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière s'enquiert du taux de couverture.

Franck Annequin répond que l'Ecole est soumise au marché de l'Etat. Le réseau de chaleur coûtait déjà très cher. La gestion technique du bâtiment permet de réguler les consommations, mais les prix augmentent.

Les investissements se maintiennent à un bon niveau sur la recherche et l'équipement informatique, notamment pour l'hybridation. Les investissements immobiliers ne s'élèvent qu'à 433 000 euros, puisque le bâtiment est neuf, mais ces investissements augmenteront progressivement, ce qui devra être intégré dans la construction budgétaire.

Nicolas Glady précise que, comme pour toutes les organisations, l'activité repart à la hausse et constate que la relance est présente, pour de nombreuses activités. Un risque existe néanmoins à court et long terme, avec un risque de surchauffe à court terme puisque les personnes, très fatiguées par la crise, doivent repartir et que la relance peut être difficile. Sur le long terme, le régime n'est pas du tout stationnaire. Avec le Covid, le déménagement et la sortie de l'UP Saclay, tous les indicateurs ont été modifiés et il est plus difficile de savoir quelles seront les perspectives dans trois ans. Ainsi, un financement non pérenne CMA est prévu pour l'IA tandis que les activités ont vocation à être permanentes. Les sources de revenus changent significativement tandis que les coûts restent certains.

A ce stade, un risque apparaît sur le recrutement des mastères spécialisés pour 2022/2023 à cause d'un trou d'air de deux ou trois mois : ce risque apparaîtra dans le budget dans deux ans puisque les mastères recrutés en septembre ne compteront que pour un tiers du budget.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière demande des précisions sur ce point.

Nicolas Glady explique que les personnes et l'organisation ont changé en même temps, ce qui était difficile à anticiper et a créé des difficultés.

Bertrand David y ajoute la question des certifications, question de fond sur laquelle la visibilité est faible.

Nicolas Glady confirme que ces décisions administratives exogènes ont un impact direct sur la compétitivité. Il reste plusieurs mois, mais la situation n'est pas normale et ce point mérite d'être précisé.

Nicolas Glady remercie le secrétariat général, Franck Annequin et ses équipes.

Samuel Tardieu observe que la réorganisation peut contribuer aux baisses de recrutement et estime qu'il faut se demander si la réorganisation est mauvaise et si le modèle choisi est le bon, de manière rationnelle.

Nicolas Glady l'a bien prévu : l'organisation date d'il y a plus d'un an et fonctionnait bien. Le principal changement concerne les personnes.

Samuel Tardieu constate que, depuis 2017, les ressources propres sont relativement stables : seules les recettes issues des étudiants en formation initiale ont augmenté, avec l'augmentation des frais de scolarité. Entre 2022 et 2027, il est pourtant prévu d'augmenter les ressources propres de recherche de 44 %, le nombre d'étudiants en formations diplômantes de 28 % et celui d'ingénieurs de 20 % dans le COP. Il faut toutefois que le COP pour l'IMT soit réaliste pour tenir compte des capacités et de l'évolution de la situation.

Nicolas Glady juge prématuré de tirer des conclusions quant à l'atteinte du COP. Le COP est ambitieux, mais raisonnable. Il convient de rester vigilant, mais, sur beaucoup d'activités, une reprise est observée. L'augmentation des coûts n'avait pas été anticipée et l'inflation pourrait conduire à une augmentation de la rémunération du personnel.

Odile Gauthier ajoute que l'augmentation des coûts de l'énergie et la nécessité d'obtenir des augmentations pour le personnel sont bien prises en compte et devraient conduire à une augmentation des dépenses. A court terme, si l'Etat continue à s'engager pour France Relance et France 2030, il devrait être possible d'obtenir des ressources complémentaires en recherche. La question se pose davantage à moyen terme. La discussion sur le COP global de l'IMT sera initiée, entre fin juillet et septembre, des éléments d'orientation seront présentés, en lien avec la présentation de la loi de finances et d'une éventuelle loi triennale.

Franck Annequin juge le niveau de ressources propres, à 42 %, satisfaisant.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière considère que, pour accroître l'activité de l'école avec un pourcentage stable, les ressources doivent augmenter.

Franck Annequin observe une augmentation du report des contrats de recherches qui s'élève à 1,7 million d'euros. L'activité reprend, mais le décalage du stock de certains contrats entraîne naturellement une baisse des ressources.

Katia Hilal juge le chiffre de l'apprentissage faible et s'enquiert de la stratégie en la matière.

Bertrand David relève que seuls 20 étudiants sont concernés.

Nicolas Glady indique que l'apprentissage représente 35 % des élèves en écoles de commerce et seulement 14 % pour les écoles d'ingénieurs.

Bertrand David observe que les apprentis sont inscrits dans le même diplôme alors que le suivi pédagogique est plus important. Cette voie a été ouverte en 2010, mais ses limites sont atteintes et il paraît difficile dans le modèle actuel de recruter beaucoup plus d'apprentis.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière estime qu'il conviendra de regarder le sujet puisque les étudiants sont de grande qualité.

Chadi Jabbour juge urgent de tenir compte des problématiques liées à la rémunération.

Vincent Théry signale que ce point est bien pris en compte par la tutelle et par la direction générale de l'IMT, même si le contexte budgétaire est complexe.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière observe que ces tendances inflationnistes n'ont pas été rencontrées depuis très longtemps et les prix de l'énergie augmentent fortement. La situation n'est pas simple. Si l'école a des ambitions de croissance, il convient d'être cohérent.

Le bilan budgétaire 2021 est adopté à l'unanimité.

La séance est suspendue de 16 heures 10 à 16 heures 25.

b. Enquête IMT Violences Sexistes et Sexuelles (pour information)

Nicolas Glady indique que cette enquête a été présentée de manière détaillée au comité d'enseignement, aux élèves et aux professeurs. De véritables problématiques ont été enregistrées dans plusieurs écoles, notamment à Centrale et à l'X. L'enquête a été menée dans toutes les écoles de l'IMT, ce qui permet de comparer les situations entre les écoles en fonction de leurs particularités. Cette enquête permettra d'identifier des causes et de prendre des mesures. Télécom Paris est le moins mauvais des élèves de l'IMT : il ne faudrait pas se réjouir d'avoir moins de cas

que les autres puisque chaque cas de violence sexiste et sexuelle est un cas de trop. L'école ne tolérera aucun geste ou parole déplacés et a annoncé une tolérance zéro : cette politique permet d'intervenir immédiatement, avant que les agressions ne deviennent graves. Il est nécessaire d'être exemplaire en la matière pour que tous les étudiants se sentent en sécurité, dans un espace protégé.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière partage ces propos et souligne l'importance du projet.

Alain Boniol présente Françoise Schlotterer. Dès le début du mandat, il a été décidé de mener une enquête sur ce sujet dans le cadre du plan d'action de lutte contre les violences sexistes et sexuelles de l'IMT dont l'axe 5 prévoit une enquête, un baromètre annuel et un dispositif d'amélioration continue.

Ce travail collaboratif a été réalisé en associant les étudiants. Dans chaque école, un relais existait, ce qui a permis d'obtenir un consensus sur l'enquête.

L'échantillon devait être représentatif et suffisamment solide : l'enquête a été externalisée auprès de l'organisme de sondage MV2 pour garantir la confidentialité des données tout en s'assurant que les étudiants ne pouvaient répondre qu'une fois. Cette externalisation a également permis de se comparer à d'autres écoles, en s'appuyant sur l'enquête VIRAGE de l'INED, comportant 13 questions portant sur des faits de violence allant de la simple moquerie au viol. Il est question de violences psychologiques, physiques et sexuelles.

Depuis MeToo, la parole se libère. Les étudiants déclarent des faits de violence. Les résultats présentés concernent soit Télécom Paris soit l'IMT, si les chiffres de Télécom Paris sont trop faibles et donc non représentatifs.

Le taux de participation est de 34 % : le taux d'abandon est très faible, malgré la longueur de l'enquête. Les femmes sont surreprésentées dans les répondants : elles représentent 23 % de l'effectif, mais 27 % des répondants. Les ingénieurs sont également surreprésentés.

27 % des répondants ont déclaré avoir subi au moins un fait de violence, de la moquerie au viol, depuis leur arrivée à l'école, avec une forte disparité selon le genre : à l'IMT, 46 % des femmes ont déclaré au moins un fait de violence, contre 24 % des hommes (et 40 % à Télécom Paris contre 21 % des hommes). Les élèves en master, mastères spécialisés et doctorat sont nettement moins nombreux que les élèves ingénieurs ou managers à déclarer des faits de violence.

131 étudiants de Télécom Paris ont déclaré au moins un fait de violence : 14 % des violences psychologiques, 2 % des violences psychologiques ou physiques très graves, 16 % des violences sexuelles sans contact, 4 % des faits d'agressions sexuelles et 0,6 % des faits de viols ou tentatives de viol.

La comparaison avec les autres enquêtes est délicate, mais Télécom se trouve dans la moyenne de l'enseignement supérieur, avec un chiffre pour l'IMT de 1,1 % de viol ou tentative de viol.

Les femmes sont bien plus impactées que les hommes par ces violences dans leurs études, y compris pour les violences psychologiques : 22 % des femmes déclarent avoir subi de telles violences contre 13 % des hommes au sein de l'IMT.

Par nationalité, il apparaît un sentiment de mise à l'écart des étudiants de nationalité étrangère puisque 10 % d'entre eux déclarent être mis à l'écart. Ils sont toutefois moins impactés par les violences sexistes et sexuelles.

Françoise Schlotterer présente ensuite les faits de violence rapportés par les étudiants de l'IMT. Les faits de violence sont rarement exclusifs : quand le fait de violence est grave, d'autres violences sont survenues au préalable. Parmi les personnes ayant déclaré un fait de viol, 83 % ont également déclaré des violences sexuelles sans contact, 63 % des violences psychologiques et 63 % des agressions sexuelles. De même, parmi les personnes ayant déclaré des agressions sexuelles, 67 % ont aussi déclaré des violences sexuelles sans contact et 43 % des violences psychologiques. Le climat de non-respect favorise l'émergence des cas les plus graves : les viols et agressions sexuelles représentent 13 % des faits de violence déclarés et constituent le sommet d'un iceberg marqué par la fréquence des violences psychologiques (37 %) et des violences liées à des propos et attitudes sexistes et sexuelles (44 %).

Les faits de violence se déroulent principalement dans le cadre des événements associatifs et festifs et dans les résidences universitaires ou logements privés, particulièrement pour les violences sexuelles.

Concernant les auteurs des faits de violence, au moins un homme est impliqué comme auteur dans 88 % des faits de violence déclarés, contre 31 % des femmes (chiffre à mettre en relation avec la répartition inégale hommes-femmes dans les écoles). L'écrasante majorité des faits de violence déclarés se déroule à l'intérieur du groupe de pairs puisque les auteurs sont des étudiants de l'école à 91 %. Un enseignant et un membre du personnel administratif sont impliqués dans deux viols déclarés. 7 % des faits de violence révèlent l'implication d'un membre de l'encadrement de l'école (jusqu'à 11 % pour les violences physiques ou psychologiques très graves).

Pour la moitié des faits de violence déclarés, les victimes en ont parlé autour d'elles : 49 % des violences psychologiques et 65 % des viols. Plus les faits sont graves, plus la personne qui en a été victime en parle autour d'elle. En cas de faits de violence, les victimes en parlent à leur entourage personnel dans 75 % des cas, à l'auteur ou aux auteurs des faits dans 41 % des cas, à des élèves, associations d'élèves dans 35 % des cas et à des personnels de l'école, dispositifs de prévention, services sociaux dans moins de 13 % des cas.

Dans 61 % des faits de viols, les victimes se sont adressées à une structure ou un dispositif mis en place par l'école ou au personnel de l'école.

Pour la moitié des faits, les personnes n'en ont pas parlé, dans 66 % des cas parce ce que la personne a considéré que « ce n'était pas important ». Pour les faits de viol dont la victime n'a pas parlé, les raisons du silence invoquées sont le sentiment de responsabilité de la situation (50 %), le sentiment

qu'il n'y aurait pas de sanction (50 %), la peur de ne pas être cru(e) (33 %), la peur des conséquences (33 %) et le sentiment que « ce n'était pas important » (30 %).

Pour 91 % des faits de violence, la personne déclare que ces faits n'ont pas eu de conséquences sur les études. En revanche quand il s'agit de viol, plus d'un quart des victimes déclarent un impact sur les études (absences, échec aux examens...). Les faits de violence ont des conséquences importantes sur le plan personnel : 55 % des faits génèrent de la colère, 29 % de la honte, 29 % un sentiment de solitude, 21 % des difficultés de concentration. Les conséquences psychologiques des viols sont très fortes : colère (86 %), honte (74 %), peur (62 %), sentiment de solitude (56 %), problèmes de concentration (56 %). Les violences psychologiques ont un retentissement personnel particulièrement élevé, plus fort que celui provoqué par les agressions sexuelles et violences sexuelles sans contact.

L'enquête proposait une question ouverte et les verbatims des élèves ont été repris et montrent la persistance de traditions, avec des jeux d'alcool ou des exhibitions, ou « danse du bar », lors du week-end d'intégration. Ces traditions se transmettent d'une génération à l'autre. Le climat général pose problème à certains et les étudiants étrangers se sentent marginalisés, ainsi que les élèves qui ne sont pas passés par la prépa.

A Télécom Paris, 95 % des élèves connaissent au moins un des dispositifs de prévention mis en place par l'école et 84 % connaissent un dispositif mis en place par l'association étudiante.

Le taux de notoriété des dispositifs a été mis en relation avec le taux de recours : si 71 % des étudiants connaissent les référents égalité, seuls 40 % seraient prêts à aller les voir.

En conclusion, 27 % des étudiants de Télécom Paris déclarent avoir subi une violence. Les écoles les plus actives en matière de sensibilisation et d'accompagnement des victimes, avec des actions inscrites dans la durée, semblent avoir un niveau de violences sexistes et sexuelles plus faible. A Télécom Paris, par-delà le genre, l'enquête révèle l'existence de groupes d'élèves exprimant le sentiment d'être moins bien traités ou d'être mis à l'écart : les élèves issus de la filière universitaire, les élèves étrangers et les élèves LGBT.

Alain Boniol souhaite instaurer un climat de confiance totale et de respect pour lutter contre toutes les formes de violences.

Odile Gauthier précise que cette enquête a vocation à être renouvelée chaque année pour mesurer les évolutions et les améliorations.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière juge important de mesurer la connaissance des outils.

Alain Boniol ajoute qu'une enquête sera également adressée au personnel de l'IMT.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière constate que le sujet est grave et que les chiffres sont importants. Il convient de préciser comment se traduit la tolérance zéro, pour toutes les violences et discriminations. Une prise de conscience générale doit intervenir, comme les SAM sont entrés dans

l'éducation pour l'alcool. Quelqu'un doit être en charge de ses pairs puisque ces événements arrivent à des moments marqués par l'alcool et l'entraînement.

Catherine Vittecoq rejoint la question posée sur la tolérance zéro et sur les mesures prises en cas de viol ou de tentative de viol. Ces faits écornent l'image de marque de l'école, mais aussi du territoire : les habitants du territoire s'émeuvent de ces faits, dans des écoles prestigieuses. La ville de Palaiseau propose une « maison de la sécurité et de la tranquillité publique » où le commissaire de la police national tient une permanence une fois par mois, de manière plus accessible qu'au commissariat. En cas de situation avérée, il peut être utile de relayer cette information aux étudiants qui souhaiteraient porter plainte.

Samuel Tardieu jugerait intéressant de doubler cette enquête d'une enquête auprès des anciens élèves pour regarder si leur ressenti a évolué depuis. Il s'étonne de la part des personnes déclarées « autres ».

Odile Gauthier précise que ces personnes n'ont pas voulu se déclarer en tant qu'homme ou femme.

Samuel Tardieu constate que deux membres de l'enseignement sont cités et souhaite savoir si des mesures ont été prises pour rechercher les potentielles victimes.

Odile Gauthier distingue l'enquête anonyme, objet de la présentation de ce jour, du signalement : des personnes victimes de VSS doivent se déclarer via la plateforme. Les écoles ont bien rappelé en principe que le signalement spécifique, non anonyme, devait se faire par la plateforme signalement.net.

Claude Terosier souhaite savoir s'il existe des dispositifs pour indiquer aux étudiants ce qui est acceptable ou pas. En tant qu'ancienne élève, elle a pu constater que les blagues étaient acceptées, dans une logique d'intégration, alors même qu'elles génèrent un contexte d'insécurité. Il n'est pas étonnant que des personnes se rendent compte plus tard du caractère inapproprié des situations.

Alain Boniol indique que les étudiants suivent une sensibilisation obligatoire contre les violences sexuelles et sexistes et qu'un « théâtre forum » a été monté, pour les élèves de deuxième année, avec la professeure de théâtre, sur la base de témoignages apportés sur les violences quotidiennes et du climat au sein de l'école, au travers de six scènes du quotidien avec des moqueries et des propos sexistes.

Laura Peytavin souhaiterait discuter de la possibilité de proposer une enquête aux Alumni et cite l'exemple d'AgroParisTech où la question du consentement est traitée, y compris pour le retrait du préservatif, et où les associations des élèves prennent des mesures disciplinaires et disposent de personnes chargées de repérer les comportements agressifs dans les soirées et autorisées à exclure ces personnes de ces soirées.

Nicolas Glady répond que, sur pratiquement tous les cas qui ont donné lieu à une enquête, des mesures conservatoires ont été prises : le président d'association doit ainsi interdire la présence d'un élève pendant la durée de l'enquête pour protéger la victime comme le potentiel agresseur. Ceci

vaut pour les associations, mais aussi pour les cours, alors organisés dans des groupes différents ou à distance. A la fin de l'enquête, deux situations sont possibles : si la situation relève du pénal, elle fait l'objet d'une déclaration auprès du Procureur de la République, ce qui constitue une obligation pour tous les fonctionnaires. Le directeur de l'école peut prendre un avertissement et convoquer un conseil de discipline, par exemple pour prendre des mesures d'expulsion temporaire ou définitive.

Le cas de non-consentement sur le retrait du préservatif a déjà été instruit.

L'école a demandé aux associations étudiantes que la gouvernance du pôle « respect et consentement » comprenne des étudiants du BDE, mais aussi d'ailleurs, pour éviter l'entre-soi. La « danse du bar » est désormais interdite puisque certaines traditions doivent disparaître. Si une telle action était renouvelée, le bar fermerait un certain temps.

Alain Boniol ajoute que la formation des responsables étudiants sera renouvelée, pour l'ensemble des élus étudiants membres du BDE et de certaines associations sur le thème « être témoin actif ». Sur le plateau, AgroParisTech arrive effectivement l'an prochain et les associations sont à l'initiative d'une charte inter-écoles du plateau : toutes les écoles ont signé une charte qui impose des règles pour lutter contre les VSS et mieux encadrer les soirées étudiantes.

Katia Hilal évoque la situation des étudiants étrangers et se demande s'il est possible de les préparer à la culture française : à son arrivée en France, elle ne comprenait rien de ce que disaient les étudiants qui parlaient en argot et il conviendrait peut-être d'organiser un séminaire pour préparer les esprits.

Mari-Noëlle Jégo-Laveissière propose d'organiser une nouvelle session pour discuter des propositions, puisque la séance n'a permis de parler que des constats alors que les questions sont nombreuses sur le sujet.

Odile Gauthier précise que les écoles comme le groupe ont un plan d'action, mais constate que le groupe est moins outillé sur la question des violences psychologiques. Il conviendra de renforcer le dispositif sur ce point, moins bien traité que les violences sexistes et sexuelles, sans pour autant bien sûr nier les difficultés existantes sur les VSS.

c. AMI CMA IA (pour information)

Bertrand Paris précise qu'il s'agit d'un appel à manifestation d'intérêt Compétence et Métier d'avenir pour l'IA, avec IP Paris, HEC et Hi ! Paris. Il représente près d'un million d'euros pour Télécom Paris. Il vise à accroître le nombre d'étudiants en IA en 2022, avec 20 étudiants de plus en sciences des données et IA ou en majeure, dans le cycle d'ingénieurs. Il convient également d'augmenter le nombre d'étudiants dans le M2 data et intelligence artificielle Télécom Paris et de développer la nouvelle voie par apprentissage « conscience des données et IA » avec cinq étudiants. Un summer camp sera proposé, avant la rentrée pour tous les AST (DUT et licence).

Samuel Tardieu souhaiterait que des mini-formations soient proposées au personnel sur les thématiques mises en avant, comme l'IA. Ceci permettrait de créer des liens entre différents domaines et de faire du team building et de la vulgarisation

Anne Boyer demande si Télécom Paris a répondu à d'autres volets que l'IA.

Odile Gauthier répond que l'IMT répondra sur la cyber et la santé numérique en juillet, ainsi que sur l'IA à l'automne pour les écoles qui ne relèvent pas de l'IP Paris.

4. Sujets stratégiques

a. Travaux « diversité » CCMP (pour information)

Johanna Legru indique que le sujet est celui de la diversité dans les recrutements, avec un focus sur le concours commun Mines-Ponts. L'objectif était de comprendre pourquoi le concours n'amenait pas plus de femmes et de boursiers à l'école.

La diversité concernée est celle de la diversité en genre et la diversité sociale, basée sur le critère perfectible d'être boursier de l'enseignement supérieur, même si toutes les situations ne sont alors pas couvertes. N'est pas couverte dans la présentation la question du handicap et de l'origine géographique, même si ces points sont suivis par l'école.

75 % des élèves arrivent par le concours commun Mines-Ponts, 15 % par concours universitaire et 10 % par concours IUT.

Pour la diversité en genre, moins de femmes que d'hommes se sentent appelées à des carrières scientifiques et les spécialités font l'objet d'un choix très genré, cependant sans effet sur les proportions de femmes en prépa scientifique. Les recruteurs sont de plus en plus sensibles à ces questions.

Un écrémage plus fort des femmes est observé aux écrits puisqu'un homme inscrit sur 2,9 est classé, contre une femme sur 3,7. Pour accroître la diversité en genre, il convient de rétablir les équilibres et de forcer les résultats, au lieu de s'attarder aux causes, et dire ce qui est fait pour avoir un effet d'entraînement sur le vivier.

Concernant la diversité sociale, la société française se crispe sur la fabrication des élites et le politique porte un regard intensifié sur le fonctionnement des grandes écoles, comme le montrent les multiples rapports sur la question. L'écrémage est bien plus fort chez les boursiers aux écrits puisqu'un boursier sur 4,9 est classé contre un non-boursier sur 2,6, avec un tassement des boursiers en queue des oraux. Les boursiers viennent surtout de MP-option info : ils ont un parcours plus cohérent et moins stratégique, ce qui traduit un problème d'information existe sur les voies d'accès aux concours pour certaines classes sociales.

Les pistes évoquées viseraient à donner des points supplémentaires aux boursiers (soit tous les boursiers, soit uniquement les boursiers 5/2, plus persistants dans leur choix).

Nicolas Gladly rappelle que le prochain concours Mines-Ponts se déroule fin juin et souhaite annoncer la mesure relative au 5/2 avant l'annonce des résultats, même si le point ne fait pas encore

l'unanimité. Il insiste sur le fait que les boursiers ont exactement le même parcours que les autres et ont pourtant deux fois moins de chance d'être admis, après avoir toutefois réalisé le même parcours. Les boursiers auraient alors un an de plus pour profiter de cette bonification.

Odile Gauthier note que le concours des Mines Télécom prendrait la même mesure si elle était adopté par le concours Mines-Ponts, ajoutant que tous les directeurs d'écoles de l'IMT y sont favorables.

b. Point d'avancement Stratégie IMT (pour information)

Odile Gauthier rappelle que ce travail a été initié au sein du collectif de l'IMT entre fin 2021 et février 2022 et qu'un séminaire du collègue étendu s'est ensuite tenu en mars avant consultation des parties prenantes et présentation aux journées Mines Télécom. La première version des principales orientations stratégiques sera présentée la semaine suivante au CA de l'IMT.

Les enjeux portent sur la transformation du monde (transition numérique, écologique, industrielle, économique, éducative et géopolitique), la dynamique des besoins des entreprises et de l'économie (grands enjeux industriels, évolutions technologiques et R&D, formation des compétences, RSE et attractivité des entreprises, besoins des marchés et innovation), l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche (au niveau mondial, français et européen) et l'attractivité et la compétitivité des formations.

La stratégie de l'IMT portera une ambition chapeau : devenir un acteur actif et reconnu, à l'échelle nationale et européenne. La stratégie comprendra trois grandes dynamiques, avec un IMT positionné sur quatre thématiques (industrie du futur, souveraineté numérique, énergie et économie circulaire, santé numérique), des objectifs et plans d'action métiers proposant des offres pertinentes et de qualité (formation, recherche académique et technologique, développement économique et innovation, activités de soutien et de support) et trois leviers de transformation de l'IMT et des écoles (organiser et exprimer la force collective de l'IMT, développer l'attractivité, pilotage et dynamique du Groupe).

Les orientations stratégiques prioritaires seront présentées au conseil d'administration. Des choix devront être réalisés et les écoles devront s'engager dans ces choix. Une feuille de route a ainsi été, par exemple, adoptée pour les évolutions en terme de systèmes d'information et un accord a été trouvé entre écoles sur le pilotage des actions.

Chadi Jabbour constate que le plan d'action ne mentionne pas l'IP Paris et s'enquiert de l'articulation entre l'IMT et l'IP Paris.

Odile Gauthier répond que, sauf si des décisions plus fortes sont prises, les ambitions et les positionnements stratégiques de l'IMT devraient convenir à Télécom Paris. Le point d'articulation sera peut-être plus problématique pour les actions concrètes comme cela a été relevé dans le COP IP Paris, et ces sujets seront détaillés au fur et à mesure.

Le prochain Conseil d'école se tiendra le 29 septembre à 14 heures.

*L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de point divers,
la séance du Conseil d'École est levée à 17 heures 55*

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com